

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lre</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a décidé qu'une division d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie seraient immédiatement embarqués à Marseille pour aller renforcer la division de Rome. Le gouvernement sarde est prévenu que les instructions du général de Goyon l'autorisent à étendre son action aussi loin que les conditions militaires auxquelles elle est naturellement subordonnée peuvent le lui permettre. Il ne saurait appartenir qu'aux grandes puissances réunies en congrès de prononcer un jour sur les questions posées en Italie par les événements; mais jusque-là le gouvernement de l'Empereur continuera à remplir, conformément à la mission qu'il s'est donnée, les devoirs que lui imposent ses sympathies pour le St-Père et la présence de notre drapeau dans la capitale de la catholicité.

On lit dans le *Toulonnais*, du 27 septembre :

« L'ordre est arrivé hier au port de Toulon de se tenir prêts à embarquer 7,000 hommes, 500 chevaux et une batterie d'obusiers de montagne. Le *Vauban*, l'*Asmodée*, le *Gomer*, et le *Descartes* prendront l'infanterie; l'*Yonne*, l'artillerie; la *Sèvre* et l'*Ariège*, la cavalerie.

« Les frégates à vapeur le *Descartes*, le *Vauban*, l'*Asmodée* et les transports à vapeur la *Sèvre* et l'*Yonne* ont reçu l'ordre d'appareiller au premier signal. La destination de ces navires est encore inconnue. »

D'après les dernières correspondances de Rome, le Pape, daignant se ranger à l'avis des membres les plus éclairés du sacré-collège, aurait déclaré qu'il était résolu à ne pas s'éloigner de la capitale du monde catholique.

La nouvelle de la marche des troupes piémontaises sur un point très-rapproché de Rome n'est pas entièrement exacte.

On aurait pu croire, d'après les bruits qui circulaient hier, que ces troupes étaient presque dans la banlieue.

Les renseignements que nous recevons nous permettent de rectifier cette nouvelle.

Les troupes sardes qui se sont le plus avancées vers Rome ont fait halte à sept ou huit lieues de la ville.

(Le Pays.)

On écrit de Rome, le 22, au *Nouvelliste de Marseille* :

« Les bandes des corps-francs sont arrivées jusqu'à Ronciglione, la dernière ville qu'on rencontre de Viterbe à Rome. Elles sont donc à une distance de 34 milles de Rome.

« Ce matin, le général de Goyon a envoyé un détachement de 40 gendarmes pontificaux avec 6 gendarmes français à la Storta, lieu situé à une poste de la capitale sur la voie Haminienne.

« Demain matin, 400 Français partent de Rome pour Frascati et Albano.

« Aucune nouvelle officielle de Lamoricière. On fait circuler un bulletin signé par Fanti, dans lequel on dit que Lamoricière a été complètement battu près de Macerata. Sa petite armée aurait été mise en pleine déroute. Ce qui est certain, c'est que Lamoricière est suivi par une armée piémontaise de 30 à 40 mille hommes; ceux qui de Foligno marchaient pour Colle Fiorito s'élevaient à 16 mille, par conséquent une résistance est impossible. »

Un courrier espagnol, arrivé hier, a annoncé au Saint-Père que l'Espagne va demander l'intervention des puissances pour défendre les Etats de l'Eglise.

Les assiégés d'Ancône n'avaient en tout que 120 pièces en batterie, parce que l'armement de ces ouvrages n'était pas encore terminé au moment où le siège a commencé, et il n'est pas resté, dit-on, une seule pièce en état de faire feu. L'artillerie piémontaise, très-belle et très-nombreuse, a été parfaitement servie. Son tir, tant du côté de la terre que du côté de la mer, a été formidable. Ce n'est que lorsque toutes ses pièces, sans exception, ont été démontées que le général Lamoricière aurait demandé à capituler.

Turin, 28 septembre. — Une dépêche officielle de la *Favorita*, en date du 28, annonce que les trou-

pes piémontaises ont pris le fort des Grâces. Le lazaret d'Ancône a été détruit. Le général Cadorna, avec six bataillons, s'est installé dans le faubourg de Porte-Pia.

Malgré une résistance acharnée, les opérations continuent régulièrement et les pertes de l'armée royale sont légères. Beaucoup de prisonniers ont été faits aux Pontificaux.

Turin, 29 septembre. — La flotte ayant, par une manœuvre hardie, détruit toutes les batteries du port, le général Lamoricière a envoyé, cette nuit, des parlementaires au général Fanti.

Ce matin, on rédigeait les articles de la capitulation.

Bologne, 20 septembre, midi. — Ancône a capitulé ce matin.

Le général Lamoricière est prisonnier de guerre avec toute la garnison. — Havas.

Les journaux piémontais s'accordent pour la plupart à blâmer la conduite de Garibaldi et à faire ressortir ses torts envers le cabinet du roi de Piémont.

On sait que le parlement sarde est convoqué pour mardi 2 octobre. M. Lanza, président de la chambre des députés, a envoyé la circulaire suivante à tous les membres de la chambre :

« Turin, 24 septembre. — Honorable député, par décret royal du 15 du courant, le parlement est convoqué pour le 2 octobre prochain. Le gouvernement du roi a résolu assurément cette convocation extraordinaire des chambres pour leur soumettre de graves et urgentes affaires qui, d'ailleurs, peuvent être aisément pressenties en présence des importants événements qui s'accomplissent en Italie. Il importe, en conséquence, que les représentants de la nation se trouvent à leur poste le jour indiqué en aussi grand nombre que possible. Le soussigné a la confiance que, pénétré de la gravité des circonstances où se trouve la patrie, vous ne manquez pas d'être présent, et dans le cas où quelque empêchement absolu vous empêcherait, je vous

## FEUILLETON

## LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Telles étaient les questions que Louise n'avait pu résoudre après les avoir cent fois retournées dans sa pensée. Puis elle avait renoncé à lutter contre cette force supérieure qui venait violemment s'emparer d'elle, et se livrant, non sans de vagues terreurs, à ses sensations, elle avait composé avec elle-même en tolérant au fond de son cœur l'image de Henri. Puis cette concession faite, elle en éprouva une sorte d'apaisement qui jeta un peu de tranquillité dans son âme. Elle se dit que puisqu'il le fallait, elle tolérerait cette obsession, mais rien de plus. Le doux fantôme ne parlerait pas, il ne dirait surtout aucun de ces choses qu'une jeune fille ne doit pas entendre, et qu'elle ne connaissait pas, dont elle ne se doutait pas certainement, mais sur lesquelles l'instinct inspire ces vagues soupçons qui ouvrent la porte, même dans les cœurs les plus purs, à des délices inconnues.

Mais c'est en matière de sentiments que la théorie du danger des concessions est surtout applicable. A peine livrée à cette pensée, qui devait être celle de toute sa vie, Louise chercha d'autant moins à se dérober aux premières et douces atteintes de la passion, qu'elle en ignorait

les conséquences fatales. Elle se plut d'abord à considérer Henri comme un ami, un frère, un être doux et bon qui viendrait rompre la monotonie de sa vie et qu'elle aimerait un peu moins que sa tante, peut-être un peu plus que l'abbé Morisset. Déjà, et en sa qualité d'ami elle l'admettait dans ses petites confidences, elle le consultait sur ses dessins, sur ses parures, bien simples cependant, des jours de fêtes; naturellement poétique et rêveuse, elle se promenait avec lui, M<sup>me</sup> Monneret et l'abbé, dans les prairies en fleurs, sur les bords charmants de la Seine, le long des grands peupliers qui frissonnent au moindre souffle du vent. Délicieuse ignorance, qui n'allait pas au-delà de ces purs horizons et se satisfaisait ainsi de cette vie paisible, exempte d'orages, douces et pures rêveries, espoirs innocents d'un cœur simple, vous deviez vous briser bien vite à de cruelles réalités!

Doucement bercée par ces pensées heureuses, Louise en fut tout-à-coup distraite par le grognement de Miss, qui depuis une heure s'était endormie sous les caresses de sa matresse. La petite bête releva bientôt la tête en redoublant sa gronderie, puis s'élançant avec rapidité, elle descendit dans le jardin en aboyant avec fureur. La jeune fille, bien qu'accoutumée de la part de sa protégée à des colères qu'exaltaient même le simple bruit des pas d'un passant sur la route, prêta cependant l'oreille, car il lui sembla que l'accent de la petite chienne et ses aboiements répétés indiquaient un danger immédiat.

Louise n'était pas peureuse : née pour ainsi dire dans cette maison, l'habitude de la campagne, de ses mystères, de ses bruits ou de ses aspects bizarres, lui avait épargné ces terreurs qui saisissent souvent l'habitant des villes à la vue d'un arbre difforme ou d'une ombre fantastique que la nuit dessine sur les chemins; tout-à-fait en sûreté d'ailleurs dans une maison bien close, elle ne craignait pas qu'un malfaiteur tentât de s'y introduire : la médiocrité de fortune de la veuve du commandant mettait d'un autre côté la maison à l'abri de pareilles tentatives presque inconnues du reste dans le pays.

Elle écoutait donc avec attention les aboiements furieux de M<sup>me</sup> Miss, lorsque tout-à-coup la petite bête se tut sans aucun motif apparent. Sa fureur paraissait avoir fait place à un contentement assez bruyant, car sa matresse l'entendit aller et venir sur le sable; il lui sembla même qu'elle essayait de grimper au mur du jardin.

Beaucoup plus inquiète de ce silence que des aboiements auxquels on était si bien accoutumé dans la maison, Louise, sans réfléchir qu'elle pouvait courir un danger, descendit l'escalier et entra dans le jardin; elle fit quelques pas en cherchant Miss, mais tout-à-coup ses yeux se portèrent à l'une des ouvertures du mur défendues par un treillage couvert de fleurs, et à travers les branches et les feuilles, elle aperçut la tête d'un homme. Au pied du mur Miss gambadait. Elle fut sur le point de jeter un

prierai d'en donner avis au bureau de la présidence pour sa gouverne.

« Veuillez agréer, etc. G. LANZA,  
président de la chambre des députés. »

Turin, 29 septembre. — S. M. vient de quitter Turin au milieu des vivats enthousiastes de la population.

Le prince de Garignan se rend à Turin en qualité de lieutenant du roi. — Havas.

D'après la *Patrie*, des dépêches de Naples annoncent un nouveau succès de l'armée royale, qui aurait repris Cajazzo et Piedimonte, villes situées dans la terre de Labour, entre Capoue et Gaëte. Cet avantage aurait été obtenu à la suite de plusieurs combats sanglants. L'armée du roi se retrouverait ainsi complètement maîtresse de la ligne du Voltorno. — On annonce que Garibaldi se propose, dans les premiers jours du mois d'octobre, de livrer, avec toutes les forces dont il dispose, une bataille décisive à l'armée napolitaine. Quoi qu'il en soit, la lutte depuis quelques jours semble entrer dans une phase nouvelle.

Le correspondant de la *Presse* fait justice des broits absurdes qui ont couru sur les atrocités commises par les royaux sur les blessés ennemis. Des chirurgiens envoyés par les Garibaldiens ont pu pénétrer dans les forts et s'assurer que les soldats de Garibaldi étaient aussi bien soignés que ceux du roi.

Marseille, 28 septembre. — Des dépêches de Naples annoncent que des notables de cette capitale ont été envoyés pour solliciter une intervention du roi Victor-Emmanuel. La Sicile serait entièrement dégarnie de troupes les derniers volontaires garibaldiens qui s'y trouvaient étant rappelés.

La brigade des Bavares défendant Capoue a fait éprouver de grandes pertes, dit-on, aux corps volontaires anglo-hongrois. Les Garibaldiens montraient moins d'assurance.

Une lettre de Naples affirme que Mazzini, Ledra-Rollin et Crispi se sont réunis. Mazzini s'effacerait, disant que le moment n'est pas venu.

Il nous arrive de Naples et des provinces napolitaines des informations non moins décourageantes pour ces populations que pour celles de la Sicile.

Le ministère est en désaccord avec le pro-dictateur, dont il n'apprend les actes et les décrets que par leur publication dans le journal officiel.

Les tentatives réactionnaires augmentent tous les jours.

De nombreuses bandes des Abruzzes et des Calabres vont grossir les rangs des volontaires qui combattent à Capoue.

Cajazzo, pris et repris, a été brûlé par les royaux.

Les Garibaldiens ne sont pas assez nombreux pour tenir les positions qu'ils prennent avec de grands sacrifices.

On attend et on appelle les troupes piémontaises. (Le Pays.)

Turin, le 29 septembre. — Une députation est partie de Naples le 26; elle se rend auprès du roi Victor-Emmanuel, pour lui présenter une adresse qui l'invite à venir à Naples rétablir la tranquillité

et répandre les bienfaits de la liberté, de l'ordre, du progrès et de l'avenir qui se résument dans le nom de Sa Majesté. — Havas.

D'après une correspondance de Beyrouth, il paraît que la présence et l'action de Fuad pacha n'ont pas réussi à rendre le calme à ces contrées désolées. Des assassinats partiels se commettent encore et les Druses refusent de quitter leurs positions pour se rendre à Beyrouth ainsi que leur ordonnait Fuad pacha, sous peine d'être considérés comme rebelles.

Il va falloir, dit notre correspondant, les attaquer dans les montagnes du Djebel et les y cerner pour les amener à une capitulation.

D'un autre côté, la situation est si peu sûre pour les chrétiens que, malgré une proclamation de Fuad pacha, ils refusent de quitter leurs retraites et de se rendre à Damas.

Nous lisons d'un autre côté dans l'*Express* de Londres qu'un steamer français, revenu de Syrie, apporte la nouvelle que la France a de sept à huit mille hommes en Syrie, mais que le général d'Hautpoul, avant de s'avancer dans l'intérieur du pays, avait l'intention d'attendre que ses forces s'élevassent à onze mille hommes.

Les chrétiens d'Alexandrie et de toute l'Egypte, ajoute le journal anglais, redoutent un soulèvement de mahométans, et si quelque chose arrivait au pacha actuel, il y aurait probablement un massacre général, tellement ces derniers sont exaspérés de ce que Fuad pacha fait en Syrie.

Le télégraphe de Vienne annonce que l'empereur a reçu en audience de congé les membres du conseil de l'Empire. Dans le discours qu'elle a prononcé à cette occasion, Sa Majesté dit qu'elle a appris avec satisfaction les sentiments de patriotisme et de dévouement exprimés par son conseil de l'Empire.

Sa Majesté fera connaître, par décrets impériaux, ses décisions relativement aux propositions émanées des délibérations du conseil, et elle est persuadée que l'établissement des institutions populaires trouvera un appui dans l'empressement et la bonne volonté des conseillers de l'empire qui reconnaîtront en même temps les bonnes intentions de Sa Majesté pour la prospérité de ses peuples.

D'après une dépêche de Vienne, du 20 septembre, de nombreuses arrestations politiques auraient eu lieu en Hongrie, à Temeswar, Szegedin et à Debreczin. — Havas.

On lit dans le *Daily-News* :

Tandis que l'Empereur des Français poursuit une politique qui favorise les progrès de la cause nationale en Italie et qu'il se montre disposé à laisser les Italiens accomplir à leur façon l'œuvre de leur émancipation politique, la Russie apparaît sur la scène et ose ouvertement rejeter l'alliance du roi de Sardaigne.

De quel droit la Russie s'ingère-t-elle dans les alliances qu'il plaît à la France ou à toute autre puissance européenne de faire? La guerre de Crimée est-elle déjà si complètement oubliée et ses humiliations tellement effacées que la Russie puisse décom-

ment se donner des airs de dictateur européen? Certes la chance d'une réconciliation avec une puissance en banqueroute comme l'Autriche ne peut l'avoir tentée au point d'oublier sa propre position et celle d'autres puissances de l'Europe.

La Russie veut-elle sérieusement provoquer la France et pousser l'Autriche à envahir l'Italie? Si elle désire réellement former une nouvelle Sainte-Alliance, elle aurait dû choisir un moment plus opportun. Où sont les éléments d'une semblable ligue? Quelle est la situation de la Russie elle-même en ce moment? Son trésor est épuisé, le revenu du pays est grandement hypothéqué, les ressorts administratifs du gouvernement sont désorganisés par la corruption, les nobles sont blessés par la politique mixte que soit l'empereur à l'intérieur, et le peuple est mécontent de ses espérances déçues. L'Autriche, cet autre membre de l'alliance projetée, est, à tous égards, dans une position bien pire. Voilà, en vérité, de beaux éléments pour une croisade contre le gouvernement constitutionnel et le progrès national en Europe.

#### FAITS DIVERS.

M. Mirès a adressé une lettre à M. le préfet de la Seine. Ce travail important, plein d'aperçus élevés, indique avec une netteté remarquable l'influence que, de nos jours particulièrement, le crédit public exerce sur les affaires en général et sur la politique.

— Les journaux de Marseille annoncent l'arrivée dans cette ville du général Bosco.

— L'admirable conduite d'Abd-el-Kader à Damas est venue montrer combien était méritée la profonde estime que son noble caractère a inspirée à tous ceux qui ont eu l'occasion de le connaître. Elle ne pouvait manquer de raviver encore les affectueux souvenirs qu'il avait laissés dans nos contrées; aussi l'émir a-t-il reçu de nombreuses lettres de félicitations de ses amis d'Amboise qui, en exprimant leurs propres sentiments, étaient les organes de ceux de la France reconnaissante.

Voici en quels termes il vient de répondre aux paroles de sympathique admiration qui lui ont été adressées :

« Louanges à Dieu seul!

« A notre ami, le bienfaiteur, l'honorable, le très-distingué par toutes les vertus, le seigneur Rabbion, chef de la religion à Amboise, et à tous les habitants de notre chère ville d'Amboise.

« Après vous avoir demandé de vouloir bien sans cesse nous rappeler à votre bon souvenir, nous vous dirons que nos cœurs sont bien heureux de pouvoir toujours compter sur votre amitié. Nous avons appris avec le plus grand bonheur que vous jouissiez toujours d'une véritable prospérité, par votre honorée lettre qui nous est parvenue heureusement et nous a rempli de la plus grande joie. A Dieu seul nous devons adresser nos actions de grâces, car il m'a inspiré mes actes à Damas et m'a donné la force de les mettre à exécution. Je ne mérite pas, par conséquent, les remerciements que vous avez bien voulu m'adresser et la haute dignité dont a daigné m'honorer le sultan Napoléon III, qui

cri et d'appeler au secours; mais à un mouvement que fit cet individu Louise le reconnut : c'était Henri. Miss aussi l'avait reconnu, et le morceau de sucre qu'elle croquait l'avait assurée qu'elle ne se trompait pas.

A la vue de celui qui occupait si vivement sa pensée, Louise resta muette d'étonnement et de frayeur, les yeux fixés sur le jeune homme, dont la figure trahissait la plus vive émotion.

A la suite de la journée délicieuse qu'il avait passée, Henri n'avait pu se décider à quitter le village près duquel vivait celle qu'il adorait. Moins délicat maintenant que ne le pouvaient faire supposer ses petits dédains pour la cuisine du père Bernard, lors du fameux bal où il avait pour la première fois vu Louise, il s'était à peu près installé au *Cœur-Volant*, et il y était aussi heureux qu'il est permis à l'homme de le devenir en ce bas monde.

Heureux de quoi? à vrai dire il ne le savait pas très-bien lui-même : mais n'est-ce pas un bonheur immense que d'aimer et de sentir au-dedans de soi ces tressaillements, cette fièvre, ces angoisses des passions vraies, de passer tout-à-coup d'un désespoir immense à des joies infinies, de sentir sa vie dépendre d'un mot, d'un geste, d'un regard?

Ces souffrances, ces jalousies, ces combats, ces victoires, ces lamentations et ces rages; les chants sublimes d'un amour qui se sent partagé, tout ce tumulte inté-

rieur d'émotions, si puissantes que la jeunesse seule y peut résister, n'est-ce donc pas là le meilleur de la vie, et quel dédain ne doit pas avoir pour les ambitions vulgaires l'homme qui a aimé?

Tel était le bonheur de Henri : il aimait ardemment, il aimait de toutes les forces de son âme, et, sans se préoccuper jusqu'alors de connaître les sentiments de Louise, il se livrait sans réserve à un amour dont il n'avait encore connu ni la force ni la profondeur. Du reste, sa pensée, toute aux charmes de la jeune fille, n'avait pas été au-delà de l'heure présente; il n'avait rien prémédité, car il n'avait pas réfléchi.

Dominé par la plus séduisante des illusions, il avait suivi son cœur qui l'entraînait à Rueil, et le monde entier lui semblait bien peu de chose auprès de cette petite maison blanche qui désormais était son univers. Il eût par conséquent éprouvé un véritable embarras, si quelque ami sage et froid lui eût demandé ce qu'il comptait faire, et dans quel but il allait chez M<sup>me</sup> Moaneret. D'une nature loyale et d'une éducation parfaite, Henri de Brian était doué d'un esprit élevé et noble qui devait faire repousser absolument toute idée d'une séduction dont le dernier des misérables seul eût été capable. Jamais cette pensée odieuse ne s'était présentée à son esprit, et lui fût-elle venue, qu'il l'eût repoussée avec horreur. Il restait donc entre deux alternatives inévitables : épouser Louise ou la fuir!

Ce dilemme que nous venons de poser était précisément celui qui venait de se présenter, avec la rigidité d'une opération algébrique impossible à résoudre, à l'esprit de notre héros pendant qu'il fêtait de son mieux la cuisine du père Bernard, et comme un coup de vent rapide étale sur le ciel éclatant de noirs nuages tristes, de même son visage était rembruni sous cette pensée bien digne de toute son attention.

Henri sentait sa vie attachée à celle de Louise; la fuir, c'était impossible! l'épouser? Et ce mot qui rappelait aux yeux du jeune homme, et sa famille qu'il oubliait et le monde, et les devoirs de sa position, et ce mot si doux pourtant lui révélait de telles difficultés que l'angoisse lui serra la poitrine et amena une sueur froide à son front.

Né dans la classe riche, seul héritier d'un beau nom et d'une grande fortune, heureusement doué par la nature, Henri de Brian avait acquis des leçons de sa mère, et par le milieu où il avait vécu, les manières distinguées et le ton de la société la plus polie de l'Europe.

Ses goûts et son éducation l'avaient porté d'ailleurs vers les belles et grandes choses, et, si son père l'avait un peu laissé battre les buissons de la jeunesse sans y regarder de trop près, c'est qu'il savait son fils incapable d'une faute contre l'honneur ou contre la bienséance.

(La suite au prochain numéro.)

a bien voulu porter sa pensée sur moi. Sa bienveillante amitié et les suffrages de tous mes bons amis de France étaient déjà une récompense bien suffisante de ma conduite dans ces douloureuses circonstances; j'accomplissais mon devoir et je ne m'attendais à rien de plus.

» Le salut de la part d'ABD-EL-KADER, fils de Mahhi-Eddin.

» Damas, 29 août 1860 (1277 de l'Hégire). »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1860.

(Suite et fin.)

M. le préfet soumet au Conseil diverses modifications qu'il conviendrait d'apporter à son arrêté réglementaire permanent concernant les modes exceptionnels de chasse et la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles.

Il pense que les articles 6 et 7 devraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 6. Les procédés de destruction dont il est permis au propriétaire, possesseur ou fermier, de faire usage en tous temps, sur ses terres, contre les animaux malfaisants ou nuisibles désignés dans l'art. 4, sont :

En ce qui concerne les loups, sangliers, renards, blaireaux, chiens atteints d'hydrophobie, et autres quadrupèdes signalés comme étant affectés de la même maladie, l'emploi d'armes à feu, de chiens courants, de pièges et d'assommoirs en usage dans le pays.

Pour les renards et les blaireaux, ainsi que pour les loutres, dont il est question ci-après, on pourra de plus fouiller et enfumer les terriers.

Les fosses, dites fosses à loups, sont interdites.

En ce qui concerne les loutres, putois, fouines, martres, belettes et chats sauvages, l'emploi d'assommoirs et de pièges en usage.

En ce qui concerne les lapins, l'emploi de farets et de bourses.

En ce qui concerne les corbeaux, corneilles, oiseaux de proie, pies, pies-grièches, pivets, geais, tourneaux, pigeons ramiers et moineaux, l'emploi de pièges et d'engins en usage.

En ce qui concerne les alouettes, l'emploi des miroirs, rets, bricoles ou colletières garnies de collets à un seul cran, enfin de gennetières, d'appeaux ou d'appelants.

Les pièges dont l'emploi est autorisé pour la destruction des quadrupèdes, ne pourront être placés que dans un rayon de cent mètres des habitations. Ils devront être tendus la nuit et détendus le matin.

MM. les maires pourront autoriser ou prescrire l'établissement d'appâts empoisonnés ou de pièges permanents dans les lieux écartés, pour la destruction des loups et des sangliers, conformément à l'instruction ministérielle du 9 juillet 1818. Ils devront, dans ce cas, faire annoncer publiquement les lieux où sont tendus ces pièges, afin que chacun puisse les éviter.

Art. 7. Le droit de chasser étant complètement différent et indépendant du droit de détruire les animaux malfaisants ou nuisibles, la chasse des animaux mentionnés dans l'art. 4 demeure permise, comme celle de tout autre gibier, pendant le temps d'ouverture de la chasse et dans les conditions indiquées par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 3 mai 1844.

La 4<sup>e</sup> commission adopte le projet de M. le préfet, le maintien du droit de tirer des animaux nuisibles dans un rayon de cent mètres des maisons d'habitation pouvant engendrer des abus en favorisant le braconnage et enlevant aux agents de l'autorité tout moyen de constater les délits de chasse.

Elle invite M. le préfet à ne pas comprendre parmi les animaux nuisibles les chiens atteints d'hydrophobie, les chiens atteints de cette maladie devant être rangés parmi les animaux dangereux qu'on ne doit pas laisser vaguer et que chacun a le droit de détruire.

Le Conseil adopte les conclusions de sa 4<sup>e</sup> commission.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur demande la substitution de la vente au poids à la vente à la mesure pour le commerce des grains.

Ce vœu est appuyé par le Conseil.

On écrit de Chinon, le 24 septembre, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

» Un vol d'une somme de mille francs a été commis le jeudi 20 septembre courant, dans la matinée, au préjudice du sieur Georges Mesnard, conducteur des voitures publiques de l'entreprise Amirault et C<sup>ie</sup>.

» Partant ce jour-là de Loudun à huit heures du matin, pour se rendre à Chinon et de là au Port-Boulet, Mesnard reçut au bureau de Loudun une

somme de mille francs en or, contenue dans un petit sac en toile neuve ficelé et cacheté. Une fois sur son siège, il mit le sac de mille francs derrière lui, entre le coussin sur lequel il était assis et les parois de la voiture. En partant pour Chinon, Mesnard avait avec lui un voyageur se rendant à Chinon qui partageait son siège sur l'impériale.

» À quatre kilomètres de Loudun, un voyageur inconnu est aussi monté sur la banquette et s'est placé à côté du conducteur; peu de temps après, il est descendu et a pris un chemin de traverse; un nouveau voyageur est monté et est descendu en route.

» Arrivé à Chinon avec son premier voyageur, le conducteur a bien retrouvé sur la banquette, près de lui, deux petits paquets qu'il y avait déposés à son départ de Loudun, mais le sac de mille francs en or avait disparu, et, depuis, on n'a pu retrouver ni la somme ni le voleur; on est à leur recherche. »

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Dimanche dernier, le sieur Jules X..., se trouvant dans une auberge d'Artannes où plusieurs personnes étaient en train de souper, manifesta le désir de manger un des œufs durs qui avaient été servis sur la table. Les convives lui ayant permis d'en prendre un, Jules, dont les idées paraissaient un peu troublées par les vapeurs alcooliques, annonce qu'il va avaler cet œuf tout entier et sans le mâcher. En effet, après l'avoir dépouillé de sa coque il l'introduit dans sa bouche et l'avale, à la grande surprise des convives qui ne peuvent en croire leurs yeux.

» Tout fier de cet exploit et de l'effet qu'il a produit, Jules X... offre d'absorber de la même façon un second œuf si l'on veut lui permettre d'en prendre un autre sur la table. Les personnes présentes, effrayées de cette dangereuse plaisanterie, se récrient et s'opposent à son dessein.

» Jules X... insiste, mais au même instant il s'affaisse et tombe sur le carreau. Tout le monde se lève et s'empresse autour de lui; on le croit seulement évanoui et les soins que l'on donne en pareil cas lui sont prodigués. Bientôt un médecin que l'on a fait prévenir, arrive et constate que ce malheureux a cessé de vivre : l'œuf s'était arrêté dans sa gorge et l'avait étouffé. »

Pour chronique locale et faits divers. P. CODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Bologne, 30 septembre. — Le portefeuille du général Lamoricière est tombé entre les mains du général Fanti. Il contient les lettres les plus compromettantes et les preuves les plus péremptoires des nombreuses intrigues ourdies contre le gouvernement de l'Empereur avec le parti légitimiste et même avec le parti rouge.

Pérouse, 30 septembre. — Castel Bracciano, 30. Toutes les populations de Sabina et Lazio se sont insurgées aux cris de Vive le Roi ! Les chasseurs du Tibre ont mis en déroute les gendarmes pontificaux et planté le drapeau italien sur la rive gauche du Tibre. La colonne de Brignone s'avance. Les populations napolitaines aux frontières implorent la protection de Victor-Emmanuel. Le roi, à Bologne, a passé une grande revue des troupes; il partira demain, à 2 heures de l'après-midi, pour les Romagnes. Une grande irritation existe à Rome.

Turin, 1<sup>er</sup> octobre. — S. M. le roi Victor-Emmanuel passera la nuit à Forlì. Il partira demain pour Ravenne, où Sa Majesté s'embarquera pour Ancône. — Les conditions de la capitulation d'Ancône ne sont pas encore connues à Turin. On a trouvé dans la forteresse 140 canons et 700,000 francs.

Des lettres de Naples, du 27 septembre, annoncent que le nouveau ministère est formé. Parmi ses membres se trouvent, entre autres : MM. Bianco, Guira et Ferrioni. — Une partie de la députation sicilienne est arrivée à Turin. — Havas.

La dépêche adressée de Paris aux journaux anglais et dans laquelle il était question d'une conversation que le prince Gortschakoff aurait eue à St-Petersbourg, avec le duc de Montebello, ambassadeur de France, sur les affaires d'Italie et sur l'objet de l'entrevue de Varsovie, est tout à fait inexacte.

Le roi Victor-Emmanuel a quitté Bologne pour se diriger vers les frontières napolitaines.

Si nos informations sont exactes, trois divisions de l'armée piémontaise entreraient dans le royaume de Naples.

Les avant-postes de la division sarde qui occupe les Marches et l'Ombrie se sont avancés jusqu'à Bracciano et Marcigliano.

L'Autriche continue à faire de grands préparatifs;

elle amasse de nombreux matériaux de guerre aux frontières.

Mais elle n'a pas changé sa détermination de ne pas prendre l'offensive; elle n'agira que dans le cas où elle serait elle-même attaquée.

Le parti annexionniste à Naples devient de plus en plus nombreux; il réunit la grande majorité de la population.

Chaque jour les principes sur lesquels ce parti s'appuie gagnent du terrain parmi les esprits modérés et parmi les hommes d'affaires.

La nouvelle de la prochaine arrivée du roi Victor-Emmanuel à Naples semble fortifier à chaque instant l'influence et la considération politique de ce parti. (Le Pays.)

## ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 1860.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Léontine Hérisson, Grand-Rue; — 3, Maurice-Ernest-Jules Neveu, rue du Portail-Louis; — Henri-Armand Boron, rue de Fenet; — 4, Marie-Henri Rocheron, rue de la Petite-Bilange; — 6, Eugénie Trouvé, rue Dailly; — 10, Eugène Mercier, rue de la Porte-de-Bourg; — 11, Charles Bour, rue de la Maréchalerie.

MARIAGES. — 3, René Raineau, professeur, de Saumur, a épousé Marie-Juliette Coulon, sans profession, de Saumur; — 4, Henri Hervé, cordonnier, a épousé Justine Petit, couturière, tous deux de Saumur; — 8, Henri-Emmanuel Lecoq, horloger, a épousé Henriette Bersoulié, marchande horlogère, tous deux de Saumur; — 10, Emile-Alexis Bertrand, banquier, de Chinon, a épousé Euphémie-Hélène-Anna-Sophie Bucaille, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS. — 1<sup>er</sup>, Eugène Rossignol, 12 jours, rue Saint-Jean; — 4, Jean Gesta, propriétaire, 67 ans, rue Saint-Jean; — 9, Jeanne Tonry, journalière, 59 ans, veuve Durandea, Grand-Rue; — 11, Marie Augibault, journalière, 76 ans, veuve Esnault, à l'Hôpital; — 12, François-Maurice Gaultier, soldat, 22 ans, célibataire, rue Saint-Lazare; — 14, Eugène Nay, filassier, 31 ans, à l'Hôpital; — 15, Léon-Philippe Lavigerie, propriétaire, 65 ans, à la Gare.

L'INSTITUTION JAUFFRET (Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, 29), dont nous avons déjà fait connaître les succès au concours général et au Lycée Charlemagne, compte, cette année, 19 élèves admissibles aux diverses écoles du gouvernement : 6 pour l'École polytechnique; 4 pour l'École normale supérieure; 4 pour Saint-Cyr; 4 pour l'École centrale; 1 pour la marine. De plus, 17 de ses élèves ont été reçus bacheliers ès-lettres ou bacheliers ès-sciences. — A l'approche de la rentrée des classes, nous recommandons à toute la confiance des familles cette institution qui ne se distingue pas moins par son excellente discipline, que par la solidité de ses études. (475)

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du *Petit-Saint-Thomas*, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soirées, confection, ameublements etc., etc. (Service spécial créé pour la Province.) — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

Parmi les produits découverts jusqu'à ce jour pour enlever les taches, et qui méritent plus particulièrement l'attention du public, nous citerons *l'éthéro-léine de Chalmin*, chimiste à Rouen. Ce liquide, supérieur à tous les autres de ce genre, permet d'enlever soi-même et instantanément tous les corps gras, taches de peinture, huile, goudron, etc., etc., sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates. (676)

## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le *Liniment Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons). Dépôts : à Angers, MENIÈRE, ph.; à Cholet, BONTEMPS, ph. (255)

## TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Octobre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 16 m.

**Marché de Saumur du 29 Septembre.**

Froment (hec. de 77 k.) 20 86	Huile de lin . . . . . 50 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 20 03	Paille hors barrière 48 —
Seigle . . . . . 13 60	Foin . . . . . 32 96
Orge . . . . . 12 40	Luzerne (les 750 k.) 54 60
Avoine (entrée) . . . 9 75	Graine de trèfle . . 57 50
Fèves . . . . . 13 20	— de luzerne. . . . . —
Pois blancs . . . . . 28 —	— de colza . . . . . 30 —
— rouges . . . . . 25 60	— de lin . . . . . 28 —
Cire jaune (50 kil) . 24 00	Amandes en coques . . . . . —
Huile de noix ordin. 65 —	(l'hectolitre) . . . . . —
— de chenevis . . . 50 —	— cassées (50 k.) . . . . . —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.	
Coteaux de Saumur . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 135 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 140 à »	

Ordinaires, environs de Saumur, 1 <sup>re</sup> id. 140 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 95 à »	
Saint-Léger et environs . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 105 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 95 à »	
Le Puy-Notre-Dame et environs. 1 <sup>re</sup> id. 95 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 90 à »	
La Vienne . . . . . 80 à 90	

**ROUGES.**

Souzay et environs . . . . . 120 à 145	
Champigny, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 233 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 205 à »	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 205 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 153 à »	
Varrains, 1838 . . . . . 145 à 165	
Id. 1859 . . . . . 115 à 155	
Bourgueil, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 165 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 145 à »	

Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 150 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 120 à »	
Restigny . . . . . 120 à 150	
Chinon, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 135 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 125 à »	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 125 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 115 à »	

(1) Prix du commerce.

**BOURSE DU 29 SEPTEMBRE.**

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 65  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 75.

**BOURSE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE.**

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 75.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 95 85.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> TIJOU, notaire à Saint-Mathurin, canton des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

EN DÉTAIL ET PAR LOTS,

En vertu d'un arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 14 août 1860, et par le ministère dudit M<sup>e</sup> TIJOU, notaire à Saint-Mathurin, qui en fera l'adjudication, en la salle de la Mairie de la commune de la Menitré, le dimanche 28 octobre 1860, à midi,

**UNE PIÈCE DE TERRE ET PRÉ,**

Située au Terroir des Illettes, commune des Rosiers,

Contenant 9 hectares 53 ares, dépendant du fonds commun administré par la commission syndicale de la vallée de l'Authion, et appartenant aux communes de l'ancien comté de Beaufort.

Cette pièce, qui est divisée en 10 lots et est affermée 1851 francs, sera mise aux enchères à 38,200 fr.

Pour les renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> TIJOU, dépositaire du cahier des charges. (477)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 4 novembre 1860, à deux heures après midi,

**BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS,**

Dépendant de la terre de Brézé,

Et les Coupes de bois-taillis,

Ci-après désignés :

1<sup>o</sup> La coupe de la Couche-au-Loup, contenant 24 hectares 53 ares.

2<sup>o</sup> La coupe des Lions, contenant 24 hectares 78 ares 2 centiares.

3<sup>o</sup> La petite coupe de la Sablonnière, contenant 9 hectares 65 ares 9 centiares.

4<sup>o</sup> Cinq cents pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Taille-des-Pommiers.

5<sup>o</sup> Quatre-vingts pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la grande coupe de la Sablonnière.

6<sup>o</sup> Deux cents pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Touche-Ronde.

7<sup>o</sup> Cent quarante-six peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés entre les deux grandes pièces des Marais-d'Asnières.

8<sup>o</sup> Cent quarante peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans le marais de la Rivière-Marteau.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLAND, régisseur. (478)

**A VENDRE**

Un poêle en faïence avec four.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Pour cause de départ.

Le samedi 6 octobre 1860, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place du Champ-de-Foire à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une très-belle JUMENT, âgée de 4 ans, parfaitement dressée à la selle et à la voiture.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

UNE MAISON,

A Saumur, rue de Fenet, nos 147 et 149,

Composée au rez-de-chaussée de 3 chambres à feu, cuisine, cour, buanderie, grande cave taillée dans le roc, trois caveaux, puits; au 1<sup>er</sup> étage, 3 chambres à feu, grenier sur le tout.

S'adresser à M. BASSERAU, M<sup>d</sup> bois-selier, rue d'Orléans, ou à M. CHATEAU, rue de Fenet. (463)

**A LOUER**

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

UNE JOLIE MAISON,

Située rue de l'Hôtel-Dieu.

Cette maison consiste en : au rez-de-chaussée, cinq pièces; au 1<sup>er</sup> étage, quatre chambres; vastes greniers sur le tout; cave, cour, jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. MARQUIS, boulanger à Nantilly. (444)

**MAISON A LOUER**

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

**UNE MAISON DE BLANC**

**Demande un Apprenti.**

S'adresser au bureau du journal.

Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

**LA PATERNELLE,**

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

**MALADIES des YEUX**

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la veuve FARNIER, de Bordeaux. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. — Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PEREAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (318)

**POMMADE DES CHATELAINES**

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot, 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — Dép. dans toutes les villes A Saumur, chez M. Batzeau et M. Pissot, conteurs-partumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (17)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

En vente à la librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, à Paris, et chez tous les Libraires.

**LE CUISINIER EUROPÉEN**

CONTENANT LES MEILLEURES RECETTES DES CUISINES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

PAR JULES BRETEUIL

Cet ouvrage, très-pratique, en même temps que très-complet, est tout à fait au niveau de la science culinaire et répond à tous les besoins des grandes et des petites fortunes. Il est illustré de plus de 300 gravures sur bois et d'une planche gravée indiquant le service de table de 20, 15 et 12 couverts.

Un beau volume grand in-18. . . . . 5 fr.

**LE DROIT USUEL OU L'AVOCAT DE SOI-MÊME**

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, contenant toutes les notions de droit et tous les modèles d'actes dont on a besoin pour gérer ses affaires, soit en matière civile, soit en matière commerciale, etc.

PAR DURAND DE NANCY

Un beau volume grand in-18. . . . . 3 fr. 50

**NOUVEAU GUIDE USUEL DU PROPRIÉTAIRE ET DU LOCATAIRE OU FERMIER**

Contenant les règles et les formules des baux à loyer, à ferme et à cheptel, la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et la solution de toutes les difficultés qui peuvent survenir entre les propriétaires et les locataires ou fermiers.

PAR A. BOURGUIGNON

Un beau volume grand in-18. . . . . 3 fr.

**LE JARDINIER DE TOUT LE MONDE**

TRAITÉ COMPLET DE TOUTES LES BRANCHES DE L'HORTICULTURE

PAR A. YSADEAU

Un fort volume grand in-18, illustré de gravures sur bois dans le texte, 4 fr. 50

**LA MÉDECINE USUELLE**

PAR A. YSADEAU

Guide médical des familles. Ce livre, fait à un point de vue très-pratique et très-simple dans ses formules, est d'une utilité journalière et mérite le succès qu'il obtient.

Un volume grand in-18. . . . . 4 fr. 50

Chacun de ces ouvrages sera expédié franco contre l'envoi du prix en timbres-poste.